

Chapitre 3

QCM

Réponse unique.

- 1. b.** Les ventes réalisées en Guadeloupe et en Martinique sont assimilées à des exportations.
- 2. c.** La Principauté de Monaco, en matière de TVA, est considérée comme territoire français sans être membre de l'UE.
- 3. b.** La déclaration d'échange de services (DES) est souscrite par le prestataire de services.
- 4. c.** Une acquisition intracommunautaire d'une entreprise française est autoliquidée.
- 5. a.** Une exportation française vers un assujetti est exonérée.

Réponses multiples.

- 6. a., b. et c.** Les entreprises qui réalisent des opérations intracommunautaires sont tenues de remplir ces trois conditions : disposer du numéro de TVA intracommunautaire valide de l'acquéreur, prouver par tous les moyens l'expédition des biens à destination d'un autre État membre de l'UE, reporter correctement les données fiscales de ces livraisons sur l'EMEBI et l'état TVA.
- 7. a., b. et c.** Les prestations de services fournies sont imposées au lieu où est établi le bénéficiaire en cas d'assujettissement du preneur et au lieu de l'établissement du prestataire en cas de non-assujettissement du preneur.
- 8. a. et c.** Une livraison intracommunautaire réalisée par une entreprise française à un client espagnol assujetti à la TVA est exonérée de TVA si ce dernier lui a communiqué son numéro d'identification ou soumise à la TVA si ce dernier ne lui a pas communiqué son numéro d'identification.
- 9. b. et c.** Une importation est obligatoirement autoliquidée et est « perçue » au moment de la déclaration de TVA.
- 10. a. et b.** La prestation de services d'un prestataire français envers un assujetti n'est pas imposable à la TVA française, que l'assujetti soit dans ou hors de l'Union européenne.

Réponse à justifier.

11. c. Le siège social d'une entreprise française est rénové par un entrepreneur italien. La taxe est imposable au taux de l'État du preneur. Il s'agit d'une prestation de services matérielle, mais le taux de TVA applicable à l'opération de rénovation est celui du lieu de l'établissement du siège, soit celui du preneur.

12. b. Un particulier français se déplace en Italie et acquiert un véhicule d'un montant de 20 000 €. Les ventes de moyens de transport neufs (véhicules à moteur, avions, bateaux) sont imposées à la TVA dans l'État membre de destination, que l'intéressé soit un assujetti, un non-assujetti ou un particulier : $20\,000 \times 20\% = 24\,000$ €.

13. b. Le Royaume-Uni est sorti de l'Union européenne le 31 janvier 2020 (Brexit). Il est ainsi devenu un pays tiers de l'UE au 1^{er} janvier 2021 après une période de transition de 12 mois.

14. b. Un véhicule utilitaire est loué pour 25 jours par une entreprise française auprès d'une entreprise allemande. Le véhicule est mis à disposition à Reims. La TVA est au taux français (lieu de mise à disposition du bien), puisque la location est de courte durée (moins de 30 jours).

15. b. La rénovation par une entreprise française d'un tableau appartenant à un particulier italien est soumise au taux français, car imposable dans l'État de l'exécution de la prestation.

EXERCICES

EXERCICE 1 – ACQUISITION INTRACOMMUNAUTAIRE CHEZ OUBLITOU [NIV 1] 10 MIN.

1. L'entreprise Oublitou n'a pas fourni son numéro d'identification.

En principe, si l'entreprise française n'est pas identifiée, l'acquisition est taxée à la TVA dans le pays de départ et ne subit pas la TVA française. L'acquéreur est soumis à la TVA du pays de départ et ne peut pas la récupérer.

En l'espèce, le bien est facturé par l'entreprise allemande au taux de 19 %. L'entreprise française reçoit une facture d'un montant de : $1\,500 \times 1,19 = 1\,785$ €. La TVA payée ne sera pas déductible.

2. L'entreprise Oublitou a fourni son numéro d'identification.

En principe, si l'entreprise française est identifiée, l'acquisition est taxée en France (autoliquidation de la TVA). L'acquéreur doit autodéclarer la TVA dans sa déclaration de TVA. Il la collecte et peut la déduire à la condition d'être assujéti sur la totalité de ses opérations.

En l'espèce, l'entreprise Oublitou doit déclarer sur sa déclaration de TVA une TVA collectée de $1\,500 \times 20\% = 300$ € et une TVA déductible du même montant. C'est donc une opération neutre qui ne coûte rien à l'entreprise au niveau de la TVA.

EXERCICE 2 – TERRITORIALITE DE LA TVA DU CABINET SAITOUT [NIV 2] 20 MIN.

1. Vente d'une voiture neuve par un concessionnaire allemand à un particulier français, qui a pris possession de ce véhicule à Berlin dès la conclusion de la vente.

En principe, la TVA pour une acquisition intracommunautaire est déterminée par l'endroit où les biens se situent finalement après avoir été transportés :

- Si l'entreprise française est identifiée, l'acquisition est taxée en France (autoliquidation de la TVA).
- Si l'entreprise française n'est pas identifiée, l'acquisition est taxée à la TVA dans le pays de départ et ne subit pas la TVA française.

Cependant, en ce qui concerne l'acquisition d'une voiture neuve, une entreprise ou un particulier doit s'acquitter de la TVA française, pour qu'elle soit immatriculée et puisse circuler en France.

En l'espèce, le particulier devra s'acquitter de la TVA française, puisque le véhicule a été acquis neuf.

2. Transport de marchandises effectué de France vers la Grèce par une entreprise française pour un particulier.

En principe, les transports de biens intracommunautaires sont taxables dans l'État du lieu de départ du transport.

En l'espèce, le transport sera soumis à la TVA française.

3. Exportation en Inde de matériels et outillages d'une entreprise française.

En principe, les exportations de marchandises vers les pays tiers sont exonérées de TVA (dédouanement), sous réserve de remplir certaines formalités, notamment une déclaration auprès du bureau des douanes. Seuls les assujettis à la TVA peuvent bénéficier de l'exonération de TVA à l'export.

En l'espèce, l'entreprise française est exonérée de TVA.

4. Achat de marchandises en provenance d'une entreprise croate par une entreprise française.

En principe, la TVA pour une acquisition intracommunautaire est déterminée par l'endroit où les biens se situent finalement après avoir été transportés :

- Si l'entreprise française est identifiée, l'acquisition est taxée en France (autoliquidation de la TVA).
- Si l'entreprise française n'est pas identifiée, l'acquisition est taxée à la TVA dans le pays de départ et ne subit pas la TVA française.

En l'espèce, l'entreprise française autoliquidera sa TVA.

5. Livraison en Allemagne d'une machine fabriquée en France par une société française.

En principe, pour une livraison intracommunautaire :

- Si le client est identifié, la livraison est exonérée au départ de la France et taxée dans le pays de destination.
- Si le client n'est pas identifié, la livraison est taxée au départ de la France comme une opération interne.

En l'espèce, la TVA est soumise en France.

6. Achat de matières premières en provenance de Russie.

En principe, une importation est soumise à la TVA française et est obligatoirement autoliquidée.

En l'espèce, la TVA sera autoliquidée en France.

7. Envoi par un architecte des plans d'étude du futur siège social à son client belge.

En principe, les prestations de services fournies à des preneurs assujettis sont imposées au lieu où est établi le bénéficiaire de la prestation.

En l'espèce, les plans sont non imposables en France, mais soumis à la TVA belge (autoliquidation de la TVA belge).

EXERCICE 3 – TERRITORIALITE DE LA TVA DE LA SARL UNIVERSE [NIV 3] 30 MIN.

Qualifier chacune des opérations et en déduire le traitement fiscal applicable en matière de TVA à l'aide du modèle de tableau suivant :

N° opération	Qualification de l'opération	Traitement fiscal applicable en matière de TVA
1.	Livraison de biens dans l'UE : livraison intracommunautaire	En principe , le client est identifié ; la livraison est exonérée au départ de la France et taxée dans le pays de destination. En l'espèce , la SARL Universe est exonérée de TVA. C'est le client croate qui devra autoliquider la TVA.
2.	Livraison de biens hors de l'UE : exportation	En principe , les exportations de marchandises vers les pays hors de l'UE sont exonérées de TVA. En l'espèce , la vente de marchandises vers la Martinique est exonérée de TVA.
3.	Livraison de biens dans l'UE : acquisition intracommunautaire	En principe , le lieu d'imposition et donc le taux de TVA applicable aux biens sont déterminés par l'endroit où les biens se situent finalement après avoir été transportés. En l'espèce , la livraison des marchandises a lieu en France ; le bien est soumis à la TVA française (autoliquidation).
4.	Livraison de biens hors de l'UE : importation	En principe , l'introduction en France de biens en provenance de pays tiers est soumise à TVA française et est obligatoirement autoliquidée. En l'espèce , la TVA est autoliquidée sur la déclaration de TVA.
5.	Prestations de services dans l'UE : livraison intracommunautaire B to B	En principe , les prestations de services fournies à des preneurs assujettis (B to B) sont imposées au lieu où est établi le bénéficiaire de la prestation. En l'espèce , la TVA sur la vente de prestations de services est non imposable en France. C'est le client qui autoliquidera la TVA dans son pays, la Lettonie.
6.	Prestations de services dans l'UE : acquisition intracommunautaire B to B	En principe , les prestations de services fournies à des preneurs assujettis (B to B) sont imposées au lieu où est établi le bénéficiaire de la prestation. En l'espèce , l'achat de prestations de services à un client établi au Royaume-Uni est imposé en France. La SARL Universe devra autoliquider sa TVA.
7.	Prestations de services dans l'UE : livraison intracommunautaire B to C	En principe , les prestations de services fournies à des preneurs non assujettis (B to C) sont imposées au lieu de l'établissement du prestataire. En l'espèce , la vente de prestations de services à une microentreprise établie en Grèce est imposable en France.
8.	Prestations de services dans l'UE : acquisition intracommunautaire B to C	En principe , les prestations de services fournies à des preneurs non assujettis (B to C) sont imposées au lieu de l'établissement du prestataire. En l'espèce , l'achat d'une étude à une microentreprise établie en Espagne est non imposable en France.

9.	Prestations matériellement localisables : service se rattachant à un immeuble	<p>En principe, les prestations de services matériellement localisables sont taxées au lieu d'exécution du service (consommation). Les services se rattachant à un immeuble sont imposables au lieu de situation de l'immeuble.</p> <p>En l'espèce, le ravalement du siège social effectué par une entreprise portugaise sera imposable en France.</p>
10.	Livraison de biens dans l'UE : livraison intracommunautaire	<p>En principe, si le client n'est pas identifié, la livraison est taxée au départ de la France comme une opération interne.</p> <p>En l'espèce, la vente de marchandises à un fournisseur espagnol est imposable à la TVA française.</p>
11.	Prestations matériellement localisables : transport de personnes	<p>En principe, les prestations de services matériellement localisables sont taxées au lieu d'exécution du service (consommation). Les transports de personnes sont imposables à la TVA française pour la distance parcourue en France.</p> <p>En l'espèce, la TVA sur la location du véhicule sera imposable à la TVA française au prorata du nombre de kilomètres parcourus en France.</p>